



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 61508

Texte de la question

Mme Sophie Delong attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur la lutte contre les prescriptions médicamenteuses faites aux personnes âgées. Force est de constater que ces erreurs de prescriptions médicamenteuses conduisent à des hospitalisations de plus en plus fréquentes : 10 % pour les plus de 65 ans et 20 % pour les plus de 80 ans. Elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour lutter contre ce phénomène qui implique aussi une plus grande responsabilisation de tous les professionnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Texte de la réponse

L'utilisation rationnelle des médicaments et la sécurité des patients constituent une question capitale dans la promotion de la santé et la qualité de vie des personnes âgées. Près de 50 % des hospitalisations des octogénaires en court séjour sont causés par des accidents iatrogéniques médicamenteux dus à des erreurs ou à un manque de conformité à la prescription, des effets indésirables des médicaments, des interactions entre les différents médicaments, notamment en cas de polypathologie et de polymédication. Les coûts humains et financiers font de l'amélioration de la prescription médicamenteuse chez le sujet âgé un véritable enjeu de santé publique. Plusieurs programmes hospitaliers de recherche clinique (PHRC) sur la iatrogénie médicamenteuse chez les personnes âgées sont en cours, avec pour certains, un focus sur les patients atteints de maladie d'Alzheimer. Le souci de la iatrogénie, en particulier chez le sujet âgé, doit être un réflexe lors de toute prescription médicamenteuse. Dans le cadre de la formation initiale, le programme de la capacité de gériatrie prévoit un enseignement spécifique du risque iatrogénique médicamenteux. D'autre part, la Haute Autorité de santé (HAS) et de nombreux partenaires professionnels (sociétés savantes, ordre des médecins, ordre des pharmaciens, médecins généralistes, gériatres, psychiatres, etc.) et institutionnels (administrations sanitaires et sociales, opérateurs des ministères sociaux, régimes d'assurance maladie, etc.) coopèrent afin d'améliorer la prescription médicamenteuse, notamment des psychotropes, chez le sujet âgé. Dans le cadre du développement professionnel continu, la HAS élabore des programmes d'amélioration des pratiques et en mesure l'impact clinique et professionnel. Le programme pilote PMSA « prescription médicamenteuse chez le sujet âgé » couvre notamment le champ de l'alerte iatrogénique, de sa prévention et de sa maîtrise, en médecine générale comme en gériatrie. La diffusion et la révision des outils d'optimisation du PMSA sont assurées en lien avec le collège professionnel des gériatres français (CPGF) auprès des prescripteurs libéraux ou hospitaliers. Dans les établissements de santé, la diffusion de ces programmes bénéficie de la certification des établissements de santé et de l'accréditation des médecins.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Delong](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61508

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9803

Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6144